

Périgueux, le 8 janvier 2019



M. le Proviseur à



LYCÉE ALBERT CLAVEILLE

Objet : taxe d'apprentissage

Affaire suivie par
Philippe LOSEILLE
Directeur délégué aux
Formations Professionnelles
et Technologiques

ddf@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 17 03

80, rue Victor Hugo
24000 Périgueux

Standard : 05.53.02.17.00
Ce.0240026y@ac-bordeaux.fr

Notre Code RNE /
Code Ecole UAI:
024 0026 Y

Madame, Monsieur,

Vous êtes l'une de nos entreprises partenaires ou vous pouvez le devenir en nous versant directement la taxe d'apprentissage.

Vous avez la possibilité de verser tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au lycée Albert Claveille.

Elle nous permettra de financer le développement de nos formations et de les adapter à vos besoins.

J'attire votre attention sur la publication de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » qui va profondément modifier le reversement de la taxe d'apprentissage sur un établissement comme le nôtre. En effet, sur les versements de la TA sur les salaires de 2019, l'article 37 précise qu'une fraction de 13% de la TA sera reversée aux établissements scolaires contre 23% actuellement.

Donc si vous souhaitez soutenir les formations que nous proposons, merci de préciser lorsque vous effectuerez la déclaration de cette taxe à votre organisme collecteur :

Lycée Albert Claveille, code école 0240026Y

(lycée habilité à recevoir la taxe dans les catégories A, B)

Vous remerciant, par avance, de votre aide et de votre confiance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques

Le Proviseur

Philippe LOSEILLE

Michel ROCHER